

La cinquième conférence nationale du handicap visait à faire le point sur les orientations politiques et à décliner les engagements à venir pour les personnes en situation de handicap.

Nous, AESH, occupant pourtant une place centrale dans la poursuite et la réussite de la scolarité des élèves concernés, nous sommes les grands oubliés des mesures annoncées.

Le gouvernement a annoncé que les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement localisés) vont permettre « *un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap, une plus grande flexibilité dans l'organisation pour les établissements scolaires et les écoles, une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail* », comme indiqué dans le vade-mecum.

En réalité, sur le terrain, c'est loin d'être évident.

Il y a eu des audiences dans les DSDEN, les rectorats, les services du ministère, il y a eu des pétitions, des rassemblements et des manifestations sur tout le territoire. Mais ce sont des bouts que nous avons obtenus ou des textes qui ne s'appliquent pas.

En parlant de texte, des AESH sont toujours en attente de pouvoir signer leur contrat. Des contrats proposés ne correspondent pas à la circulaire du 5 juin 2019. Le temps de service, la quotité ne sont pas respectés et les textes sont interprétés différemment selon les rectorats et les DSDEN .

Des heures annexes, invisibles nous sont demandées. Le nombre exact, on ne le connaît pas. En dehors des 24h, on demande aux AESH de faire plus d'heures : de faire le ménage, de venir plus tôt à l'école pour faire le portail, la surveillance de la récréation ou bien encore le rôle de l'ATSEM. En quoi consistent exactement ces heures dites invisibles ?

Avec la mise en place de ces PIAL, les conditions de travail se sont dégradées pour les AESH mais aussi pour les enseignants. Enfin, les conditions d'apprentissage de tous les élèves de la classe en pâtissent.

Sur le terrain, on peut voir que la gestion des AESH ne se fait plus sur la base des besoins des élèves mais sur celle des établissements.

Des AESH s'occupent de trois voire quatre élèves mutualisés et, en plus, des élèves individualisés dont le nombre d'heures de notification n'est plus respecté. Cela les amène à se déplacer dans une ou plusieurs classes ou même plusieurs établissements du 1er au 2nd degré. Le PIAL n'est pas une réponse à la demande de revalorisation du métier d'AESH ni à celle de l'amélioration du suivi des élèves que nous portons.

Ne serait-il pas plutôt un moyen de limiter le nombre d'AESH et de faire de nous des pions que l'on déplace d'un établissement à un autre ?

Comment s'organiser quand nous avons plusieurs élèves dans plusieurs établissements et comment voyez-vous les prises en charge mutualisées et individualisées ?

N'oubliez-vous pas les réels besoins et le suivi des élèves en situation de handicap ?

Les conditions de versement de frais de déplacements et de repas sont étroitement restreintes.

Comme l'a annoncé Mme Cluzel, le diplôme DEAES a été créé avec la possibilité d'exercer son métier d'accompagnement sur les temps scolaires et périscolaires. Elle a indiqué qu'il n'y aurait aucune dévalorisation, que l'on serait vraiment dans l'accompagnement à la vie quotidienne.

.../...

Le diplôme créé est d'un niveau tellement bas. Comment peut-on dire qu'il est valorisant ?

Le DEAES n'est pas gratuit. Nos petits salaires ne nous permettent pas de le financer et ce n'est pas avec notre Compte Personnel de Formation que nous pourrions le faire.

Et si l'accueil en périscolaire n'est pas souhaité par la famille ? Comment gagne-t-on dignement notre vie ?

M. le président nous parle d'AESH formés, recrutés : la vérité est que cette formation de 60h est plus informative que qualitative.

La formation doit être quantitativement et qualitativement suffisante pour permettre d'accompagner au mieux des élèves selon leurs handicaps. C'est le seul moyen de reconnaître le travail de toutes les personnes qui acceptent de se mettre au service des élèves en situation de handicap.

Le gouvernement avait promis des garanties pour les AESH et avait annoncé que notre emploi serait sécurisé. Or le statut de fonctionnaire n'a jamais existé et n'existe toujours pas. Nous restons avec une fonction et des missions d'AESH tellement floues que les employeurs donnent des missions hors cadre et abusent de notre précarité.

Les missions d'AESH nécessitent un vrai métier avec un vrai statut de la Fonction publique. Nous, les AESH, nous réclamons la création d'un corps d'AESH, avec une rémunération améliorée, à la hauteur de nos missions.

Un salaire sans statut est un salaire de 720 €, ce qui est le salaire le plus bas possible (alors que nous occupons une place centrale) ce qui n'a pas empêché la suppression de l'indemnité compensatrice de la CSG .

Comment peut-on vivre décemment avec un salaire aussi dérisoire ?

Le président de la République s'était engagé, dès 2017, à ce que chaque élève en situation de handicap puisse bénéficier d'un accompagnement. A l'heure actuelle, des élèves sont toujours en attente d'un AESH.

Et nous, AESH, sommes dans l'attente d'un statut de fonctionnaire.

C'est pourquoi nous, AESH, nous portons avec la FNEC FP-FO les revendications suivantes :

- **Intégration de tous les AESH dans un corps de la Fonction publique ;**
- **Un vrai salaire, un vrai déroulé de carrière, une vraie formation et une revalorisation immédiate de la rémunération. Un temps plein de 24h devant élève ;**
- **Pour des affectations choisies sur un seul établissement et transparentes avant la fin de l'année scolaire ;**
- **Abrogation de la loi Blanquer, abandon des PIAL ;**
- **Arrêt des mutualisations et des mutations en cours d'année ;**
- **Abrogation de la circulaire du 5 juin 2019 ;**
- **Respect des notifications des MDPH et accélération des procédures ;**
- **Abandon de la notion d'aide mutualisée dans les notifications et des notifications précises en nombre d'heures d'accompagnement ;**
- **Remboursement des frais de déplacement ;**
- **Reversement à tous les personnels de l'indemnité compensatrice de la hausse de CSG ;**
- **Portabilité du contrat de travail en cas de changement de département ;**
- **Respect du principe de subrogation ;**
- **Versement de la prime REP et REP+.**

Pour les revendications des AESH, pour le retrait de la loi de transformation de la fonction publique et de la réforme des retraites, la FNEC FP-FO ne lâchera rien. Elle continuera, avec ses syndicats, à réunir les personnels pour en discuter et obtenir satisfaction par la mobilisation, par la grève.

Je vous remercie de votre écoute.